



Brèves

LA COMMUNE SIGNE UNE CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Dans le cadre de la restauration des tableaux de l'église, la commune a signé une convention avec la fondation du patrimoine, ouvrant ainsi la porte aux subventions du département qui se montent à 4 045 € pour cette opération de préservation de notre patrimoine culturel.

Faire un don : www.fondation-patrimoine.org/60396

ENTRETIEN DE LA COMMUNE : DES PANNEAUX EXPLICATIFS SUR LES ZONES SENSIBLES

Suite à l'interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires, la commune doit faire évoluer ses pratiques pour entretenir cimetières, trottoirs, espaces verts, allées... tout cela dans le respect de l'environnement. Ainsi, les agents communaux poseront des panneaux dans les zones sensibles afin de vous expliquer la démarche et les choix engagés.



STOP AUX ABOIEMENTS INTEMPESTIFS !

Par arrêté municipal et suivant le code général des collectivités territoriales, les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Ainsi, ne laissez pas, de jour comme de nuit, votre chien dans un enclos ou à l'intérieur de votre logement, sans que vous ne puissiez à tout moment faire cesser ses aboiements.

A noter, qu'en cas de non-respect de cet arrêté, les propriétaires de chiens risquent une amende de 3^{ème} catégorie si une plainte est déposée, soit 68 €.

STÉRILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS CONTEVILLAIS

Devant la multiplication des chats errants sans propriétaire, la municipalité s'est associée avec 30 Millions d'Amis pour leur stérilisation et leur identification. Ainsi, nous rappelons aux propriétaires d'animaux, qu'il est impératif de remplir leurs obligations et de les tatouer pour empêcher leur capture. Contactez la mairie pour plus de renseignements.

MARIAGE

Geoffroi ANDRETTI et Stéphanie BERGEY, le 8 juin 2019

NAISSANCES

Jules CHOUQUET, né le 06 mars 2019
Lou COUSTHAM, née le 18 avril 2019
Lucas LE GUEN, né le 31 mai 2019
Octave LUCAS, né le 4 juin 2019

DÉCÈS

Sylvain CARDON, décédé le 11 février 2019
Liliane SIMON née GUERIN, décédée le 7 avril 2019
Antoinette ROBERT née HILLION, décédée le 22 avril 2019

Renseignements : 02 32 57 60 12 - www.conteville.fr
Le secrétariat est ouvert
les Lundis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h
Le Mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h30
Permanence des élus : le Mardi de 17h30 à 18h30

Etat civil

Mairie

Festivités LES FILMEURS, LE FESTIVAL QUI MONTE ...

En savoir + : 02 32 42 12 63 www.festivallesfilmeurs.fr

Le festival Les Filmeurs propose plus que jamais et pour une somme modique, une culture généreuse et exigeante qui permet à tous la rencontre autour d'œuvres majeures qui nous questionnent autant qu'elles nous réchauffent.

VENDREDI 5 JUILLET ■ A partir de 19h sur le site de Conteville Grand buffet en musique suivi d'une projection sous les étoiles de l'étonnant "Dans les Bois" de Mindaugas Survila (à partir de 6 ans)

Film animalier réinventé où le réalisateur, après huit années de travail (dont quatre dans les bois, au fond des étangs ou en haut des cimes), nous plonge durant une heure en totale immersion dans cette forêt primitive de Lituanie pour nous ramener des scènes d'animaux comme on en n'a jamais vues.

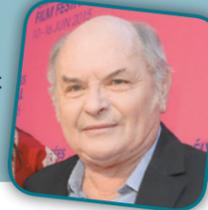
SAMEDI 6 JUILLET ■ 11h pour tout public à la médiathèque de Beuzeville * Projection du génial "Cadet d'eau douce" de Buster Keaton

Jean-François STÉVENIN, INVITÉ D'HONNEUR DE CETTE 6^{ÈME} ÉDITION, NOUS PRÉSENTERA :

■ 15h à la Médiathèque de Honfleur *
Projection de "L'argent de poche" de François Truffaut dans lequel Stévenin a tenu le premier rôle.

■ 20h30 sur le site de Conteville
Projection de son chef d'œuvre "Passe Montagne"

■ En fin d'après-midi sur le site de Conteville
Projection de petits films drôles et émouvants



DIMANCHE 7 JUILLET
■ A partir de 11h sur le site de Conteville
Projection de films "Surprises" et clôture du festival par une soirée musicale et champêtre

Du vendredi au dimanche, le festival sera accompagné d'un concert différent chaque soir. Buvette et restauration à petit prix dont la réputation n'est plus à faire !
Une tente enfants sera mise en place pour projeter des films ou proposer des lectures pour les plus petits.
Pass d'entrée pour le festival : 8 €
Projection seule à 3 €.
Gratuit pour les moins de 12 ans
* en partenariat avec la CCPHB



LE CARNAVAL DES ENFANTS

La grisaille de mars a laissé la place à une avalanche de couleurs et de sourires à l'occasion du carnaval. Merci à toutes les bonnes volontés pour la vente de gâteaux et bravo aux maîtresses pour la bonne tenue de la manifestation qui a ravi enfants et parents !

VOYAGE À GIVERNY

Afin de favoriser les moments de convivialité, le CCAS a organisé un voyage pour nos anciens. Au programme, visite du château de Bizy, déjeuner succulent à l'auberge des pêcheurs à Port-Mort et enfin visite des jardins et de la maison de Monet à Giverny... le tout dans la bonne humeur !



CONTEVILLE

info

www.conteville.fr

COUPON DE REDUCTION
VALABLE POUR 2 PERSONNES
PASS / PERSONNE À 6 € AU LIEU DE 8 €
GRATUIT POUR LES MOINS DE 12 ANS



L'année scolaire se termine. Les vacances se profilent et avec elles, une multitude d'animations sur la commune.

Les réjouissances commenceront le premier week-end de juillet avec le festival Les Filmeurs, une véritable pépite avec une ambiance particulièrement conviviale que nous vous invitons à découvrir ou redécouvrir sans modération.

Fin juillet, c'est le comité des fêtes qui prendra le relais avec la fête du village, sa foire à tout, ses animations et son feu d'artifice.

Enfin, le 14 septembre sera jour de fête pour Conteville. Ainsi, dès 11h, nous vous convions à l'inauguration de la nouvelle mairie que vous pourrez visiter. Des animations se succéderont durant tout l'après-midi et à partir de 18h, c'est le festival Zanzib'Art avec son lot de concerts de grande qualité qui prendra le relais.

Alors n'hésitez plus, profitez !

Bien à vous, l'équipe municipale

Vendredi 28 juin à 14h

Célébration de la libération de Conteville

En compagnie des enfants de l'école et de l'association Honfleur 39-45.

Dimanche 30 juin entre 12h et 13h

Le rallye des vieilles anglaises

Traversée de Conteville par une vingtaine de véhicules d'époque.



Vendredi 5 juillet à partir de 18h

Samedi 6 juillet à partir de 18h *

Dimanche 7 juillet à partir de 11h

Festival Les Filmeurs

Pour le site de Conteville, suivez le balisage "Les filmeurs" et rendez-vous 301 chemin de la Grande Chaussée à Conteville. Projections en plein air, rencontres, débats, musique live, buvette, restauration et espace enfants.

*Attention, 2 projections le samedi à 11h (Médiathèque Beuzeville) et 15h (Médiathèque Honfleur)

En savoir + : www.festivallesfilmeurs.fr

Vendredi 26, samedi 27, dimanche 28 et lundi 29 juillet

Fête de Conteville

Fête foraine tout le week-end, concours de coïchée le samedi, et retraite aux flambeaux avec animation et feu d'artifice le dimanche soir.

Dimanche 28 juillet de 8h à 17h

Foire à tout avec buvette et restauration

Tarifs exposants : 3 € le ml.

Renseignements : 02 32 57 66 51 - 09 81 31 77 93

comitedesfetesdeconteville27@orange.fr

Lundi 2 septembre

Rentrée scolaire

Attention, la rentrée scolaire des petites sections aura lieu sur 2 jours, soit les 2 et 3 septembre.

Samedi 14 septembre

Inauguration de la nouvelle mairie à 11h

Festival Zanzib'Art à 14h

Animations pour tous et concerts au Clos Rever.



Rédacteur en chef :
Martine Lecerf
Rédaction, photos et mise en pages :
Commission communication
Imprimeur :
NOTA BENE - 06 15 14 45 67 - creanotabene.fr
En couverture :
L'ancien presbytère réhabilité en maison de services communale

Le mot de l'équipe

Agenda

Votre journal

Finances communales ZOOM SUR LES INVESTISSEMENTS 2019

Le Conseil municipal s'est penché sur les nouvelles orientations budgétaires et a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux.

La section de fonctionnement se monte à 992 530 €. Elle comprend toutes les dépenses ayant un caractère répétitif, comme les charges de personnel, d'énergie, ou d'entretien, ainsi que le fonds de roulement de la commune. A noter que près de 16 000 € sont prévus pour les associations.



La part d'investissement du budget 2019 s'élève quant à elle à 548 499 € dont 197 000 € de report pour la réhabilitation du presbytère. Comme chaque année, la municipalité a lancé ou maintenu plusieurs projets dans des domaines assez variés. Ainsi, pour l'entretien des bâtiments communaux, le conseil municipal a voté plusieurs interventions notamment la réalisation d'un mur en silex au niveau de la charreterie de la salle Rever 1 (8 000 €), ou encore la réfection du mur pignon de la poste (45 000 €) dont la mise à nu a révélé le mauvais état. Le changement des tôles du hangar communal rue Sous le Bourg (7 300 €) a également été inscrit au budget, tout comme l'aménagement du chemin et du parking au Clos Rever (7000 €) et l'enfouissement des réseaux route de l'Estuaire (32 000 €). Par ailleurs, 19 000 € ont été prévus pour l'achat de matériel dont le désherbeur mécanique (4 800 € subventionnés par l'Agence de l'Eau à 40 %). 30 000 € ont également été inscrits pour le remplacement du camion communal. Enfin, 3 000 € ont été portés au budget pour les décorations de Noël et 4 000 € pour la restauration d'œuvres d'arts.

LA COMMUNE ACHÈTE LE TERRAIN DE L'ANCIENNE BOULANGERIE

Suite à la démolition de la boulangerie, la commune s'est portée acquéreur du terrain. Un accord a été trouvé pour 35 000 €. Désormais, la municipalité peut réfléchir à la construction d'un local commercial avec logement en toute sérénité. Nul doute que ce dossier sera un des plus importants du prochain mandat.

Urbanisme

LE PLUI, C'EST PARTI POUR 4 ANS !

Les mois qui viennent et qui clôtureront ce mandat, seront bien chargés et importants pour l'avenir de notre village. En effet, nous commencerons à travailler sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), au regard de l'évaluation environnementale (Natura 2000), des législations nationales (Lois LITTORAL, ELAN, SRU, ALUR...) et des documents supra-communaux (SCOT, PNR...).

Par délibération du 2 avril 2019, la communauté de communes du Pays Honfleur-Beuzeville a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'ensemble de son territoire, en fixant les objectifs poursuivis, les modalités de collaboration avec ses communes membres, ainsi que les modalités de concertation avec le public.

Le futur PLUi vise à faire émerger un projet politique d'aménagement à horizon 10 ans, sur la base d'un diagnostic territorial, afin de garantir la cohérence et la qualité des projets de construction.

Renseignez-vous, vos droits à construire sont susceptibles d'évoluer !

Un dossier de concertation préalable est à votre disposition au siège de la CCPHB à Honfleur, à son antenne de Beuzeville, et à la mairie. Il sera complété au fur et à mesure de l'étude avec les documents du PLUi. Il comprend un registre destiné au recueil de vos observations, qui peuvent également être transmises par courrier au siège de la CCPHB et par mail à contact@ccphb.fr.

Vie associative

L'ANCIENNE MAIRIE DEVIENT LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Désormais vidée, l'ancienne mairie offre près de 170 m² pouvant accueillir les associations de notre commune. Au regard du nombre de ses activités, l'ADAC profitera donc pour une large part de l'espace disponible, notamment de toute la partie annexe. Enfin, l'accueil et l'étage seront dotés de tables pouvant accueillir les réunions et les activités des autres structures.



L'atelier sculpture de l'ADAC se réunit désormais une fois par mois dans ce qui fut autrefois l'accueil de la mairie

Vie locale

BIENVENUE DANS VOTRE NOUVELLE MAIRIE !



Pendant une quinzaine d'années, la commune a cherché des solutions financières pour rénover et réhabiliter le presbytère. Le cheminement fut long et difficile mais aujourd'hui, nous sommes très fiers de vous accueillir dans votre maison de services communale, dont l'inauguration festive aura lieu le 14 septembre à 11h. Alors à vos agendas !

Notons que ce prêt prend la suite du prêt pour la restructuration du groupe scolaire et la création d'un restaurant scolaire en 2004 dont les annuités étaient de 15 750 €. L'impact sur les finances communales et l'endettement est donc minime.



1 Le lieu d'accueil avec l'Espace Public Numérique derrière



2 la salle du conseil, des élections et des mariages



3 la salle de pratiques culturelles



LES TABLEAUX DU PRESBYTÈRE ONT AUSSI FAIT PEAU NEUVE

Au delà du bâtiment, la municipalité s'est intéressée au mobilier et a restauré deux tableaux du XVIII^{ème} représentant des scènes de chasse et de pêche. Cette mission a été confiée à l'atelier Renascentis. Ces toiles ont bénéficié d'un nettoyage minutieux, des nouveaux châssis ont été posés et la toile de lin a été doublée afin d'être consolidée. Ici et là, l'écaillage de la couche picturale a été résorbé et plusieurs retouches ont été faites pour un rendu du meilleur effet. Coût de l'opération qui a demandé plus de 60 heures de travail : 2580 € TTC.

Festivités

ZANZIB'ART VOUS DONNE RENDEZ VOUS LE 14 SEPTEMBRE !

Un après-midi festif avec des jeux et des animations, une soirée haute en couleurs avec une série de concerts, c'est le programme qui vous attend mi-septembre au Clos Rever et qui fera suite à l'inauguration de la nouvelle mairie !

Un programme pour voyager dans le temps et en musique du XVIII^{ème} à nos jours...

11h :	■ Inauguration officielle et visite de l'ancien presbytère du XVIII ^{ème} réhabilité en maison de services communale ■ Exposition "1000 ans d'histoire à Conteville"
Dès 14h :	■ Jeux traditionnels en bois au Clos Rever
15h :	■ Départ de la randonnée vers la Risle avec des animations "Au fil du temps"
Dès 18h : Concerts au Clos Rever	■ Strange O'Clock (Percussion et guitare - Blues africain) ■ King Biscuit (Blues Mississippi - sous réserve nouvel album) ■ EZPZ (Swing Hip-Hop Rap entre la Nouvelle Orléans et le pays de la zubrowska)

Dès 11h : Buvette et restauration, possibilité de pique-niquer sur place. Entrée libre.



En savoir + sur la programmation complétée au fur et à mesure : www.conteville.fr



Dossier

UN DOSSIER SEMÉ D'EMBÛCHES

Un tel projet ne pouvait aboutir sans subventions. Il a donc fallu monter un dossier qui réponde aux critères d'attributions de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Europe, et cela n'a pas été sans difficultés. Ainsi, seule une réhabilitation en maison de services communale, répondant aux normes de la transition énergétique (installation d'une chaudière à granulés de bois) pouvait prétendre à un soutien financier.

HIER UN PRESBYTÈRE, AUJOURD'HUI UNE MAISON DE SERVICES COMMUNALE

Le bâtiment, de près de 350 m² sur trois niveaux, est aujourd'hui devenu une maison de services à la population : espace d'accueil dédié aux administrés, espace public numérique (EPN), salle de pratiques culturelles, lieu d'exposition... Cette maison de services communale permet désormais d'envisager des projets innovants de développement rural et touristique.

QUEL IMPACT POUR LES FINANCES COMMUNALES ?

Le coût de la réhabilitation s'est monté à 906 000 € TTC subventionné à hauteur de 60 %. A noter que la TVA sera récupérée en grande partie par la commune. Enfin, pour financer la part communale, la municipalité a contracté un emprunt de 200 000 € sur 15 ans dont les échéances annuelles s'élèvent à 15 600 €.

LE PRESBYTÈRE, TOUTE UNE HISTOIRE

En 1778, le Curé de la Paroisse, Nicolas Leclerc construit à ses frais un nouveau presbytère, pour remplacer celui démolé 5 ans plus tôt. Il demande et obtient l'autorisation des habitants pour prendre sur les biens communaux tous les matériaux nécessaires à l'élévation du bâtiment. En 1796, L'abbé Rever rachète le presbytère et le lègue à la Commune à son décès en 1828. 240 ans après sa construction, la commune rénove et réhabilite ce bâtiment d'exception.